



Fédération
**Sportive
et Culturelle**
de France

Fédération Sportive et Culturelle de France
22 rue Oberkampf ■ 75011 Paris
T +33(0) 1 43 38 50 57 ■ F +33(0) 1 43 14 06 65
fscf@fscf.asso.fr ■ www.fscf.asso.fr

Fédération reconnue d'utilité publique
Orias : 10058752

Paris, le 19 février 2018

Le Président général
La Directrice technique nationale

Destinataires :

Présidents de comités régionaux
Présidents de comités départementaux

Pour information :

Membres du comité directeur
Responsables des commissions nationales
Membres de la DTN
Responsables de pôle
Personnel du siège Fédéral

Objet : Campagne 2018 des subventions de la part territoriale du CNDS

Référence : Orientations générales, directives et circulaires CNDS 2018

Suivi du dossier : Gérard Santoro, conseiller technique national

GS/HO/CB

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Chers amis,

Les chiffres au titre de la part territoriale du **CNDS 2017** ne sont pas encore divulgués mais la concurrence s'annonce très délicate et disputée pour le CNDS 2018. Les subventions accordées en **2016 sur cette même part territoriale s'élevaient à 1 010 232€** sur les crédits déconcentrés aux comités régionaux, départementaux et aux associations sportives. Nous devons essayer de préserver au mieux nos actions engagées et notre partenariat avec l'Etat dans la mesure de nos possibilités.

Les orientations du CNDS 2018 prévoient des exigences quasi similaires aux critères d'éligibilité des années précédentes pour la part territoriale : politiques publiques ciblées en faveur de l'emploi sportif, apprentissage, réduction des inégalités à la pratique sportive, personne en situation de handicap, public féminin et publics les plus éloignés des pratiques sportives avec une prise en compte plus conséquente des **territoires carencés** en matière d'éducateurs et d'infrastructures (**QPV et ZRR** - Quartiers Prioritaires de la Ville et Zone de Revitalisation Rurale).

Dans l'objectif d'infléchir la diminution des aides, la direction technique nationale poursuit sa démarche d'accompagnement des comités régionaux, départementaux et des associations, en cohérence avec les schémas régionaux de développement du sport et le projet sportif territorial fédéral.

Les circulaires nationales et les priorités ministérielles ont été déclinées à votre intention sous la forme d'un « CNDS 2018 mode d'emploi » très succinct qui rappelle les grands axes pour s'inscrire au mieux au sein des politiques publiques.

Les nouvelles régions issues des fusions doivent prendre rapidement leurs marques et rentrer dans l'opérationnel par la mise en œuvre des actions issues de leur projet territorial concerté en organisant un dialogue avec les acteurs territoriaux fédéraux (comités départementaux et associations) et en veillant à une cohérence du triptyque « politiques publiques, schéma régional de développement du sport et projet sportif territorial fédéral ».

Nous vous demandons de relayer ces informations à l'ensemble des associations de votre territoire.

Il est en effet nécessaire de **poursuivre la mobilisation de l'ensemble des acteurs fédéraux et l'accompagnement de nos associations** afin de les soutenir dans le cadre de l'élaboration de « projets structurants pour les territoires ».

<http://www.cnnds.sports.gouv.fr/-Subventions-Associations-3->

L'élaboration des conventions d'objectifs régionales et la constitution des équipes techniques régionales seront déterminantes pour l'attribution de moyens en rapport au projet territorial et aux aides sollicitées. Le suivi des actions subventionnées et l'évaluation des résultats obtenus seront d'autant plus aisés par la suite lors des bilans annuels. Le recensement des besoins et les marges de progression sont des éléments à ne pas négliger.

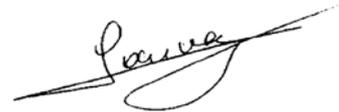
Parallèlement, la DTN poursuit son action d'accompagnement technique auprès des agents de développement des comités régionaux et reste à votre écoute pour vous fournir tout conseil ou renseignement complémentaire.

Nous attirons votre attention sur l'importance de ne pas négliger ces aides dans un contexte délicat et en proie à une concurrence accrue afin de préserver au mieux notre part territoriale.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à la présente et de votre contribution active, nous vous prions de croire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Chers amis, à l'assurance de notre sincère considération.



Christian BABONNEAU



Laurence Sauvez

PJ :

- CNDS 2018, mode d'emploi ;
- DEFIDEC (Département des finances déconcentrées, note du 02/02/2018) ;
- Plan « Héritage et société » 2018, note du 02/02/2018
- Service équipement 2018, note du 02/02/2018